

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2022\_10\_7**

L' an deux mille vingt deux, le lundi 05 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 29 Novembre 2022

Présents : 22

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Activation d'un compte  
pour la TVA à la marge**

**Pouvoirs :**

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry  
Madame BASTIDE Bérengère a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame CHALVET Catherine, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane RAYNARD

M. Joël FOURNIER, Président, explique à l'assemblée que dans le cadre de la cession de parcelles de terrain à la Société REYOB par acte notarié « CHANUT-GAILLARD NOTAIRES » du 04-11-2022, la Communauté de communes sollicite l'ouverture d'un compte fiscal pour la TVA à la marge pour cette opération bien précise.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;**  
**- VALIDE la demande d'ouverture d'un compte fiscal pour la TVA à la marge pour l'opération citée-ci-dessus,**  
**- AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 05/12/2022, transmis en sous-préfecture et ren  
exécutoire le

Envoyé en préfecture le 08/12/2022  
Reçu en préfecture le 08/12/2022  
Affiché le  
ID : 007-200039832-20221205-D\_2022\_10\_7-DE